

RELANCE RELATIVE À LA FONCTIONNALITÉ « FLOTTE TOUS VÉHICULES » SUR SYGEASSUR

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de club,
Messieurs les Présidents de ligue,
Mesdames, messieurs,

Par communiqué n° 23/2021 du 13 août 2021 accompagné d'un tutoriel, joint de nouveau, vous aviez été informés de la mise en place de deux nouvelles fonctionnalités sur SYGEASSUR, à savoir :

- . Enregistrement des sorties véhicules (autres que ceux appartenant aux clubs) ;
- . Déclaration du parc « flotte tous véhicules » (véhicules appartenant aux clubs).

En ce qui concerne la « flotte tous véhicules », les clubs avaient la possibilité de renseigner l'état de leur parc de véhicules dès le 1^{er} septembre 2021, afin d'adapter les tarifs de l'assureur de la FCD à la situation réelle de la flotte. Si le club n'était propriétaire d'aucun véhicule, un état « Néant » était à déclarer.

À compter du 1^{er} Janvier 2022, tous les clubs étaient dans l'obligation de mettre à jour cette rubrique « flotte tous véhicules » et **depuis le 1^{er} février** les clubs sont relancés mensuellement via SYGEASSUR jusqu'à la régularisation effective de leur parc automobile.

À ce jour, très peu de clubs ont renseigné la rubrique « flotte tous véhicules » ou déclaré un état « Néant », en conséquence il vous est demandé de bien vouloir compléter cette rubrique ou déclarer un état « Néant » dans les meilleurs délais.

En vous remerciant pour votre compréhension.

Bien cordialement.

Pascal RAVEAU
Directeur général de la Fédération des clubs de la défense